



CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MÉDIATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Paris, Le 11 mars 2021

LIEN DE PARTAGE : <https://cdjm.org/>

Valeurs Actuelles perd son procès bâillon contre le CDJM

Le Tribunal judiciaire a débouté *Valeurs actuelles* et a donné raison au Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM). C'est un succès majeur pour la liberté d'expression et le droit de chaque citoyen à une information de qualité.

Valeurs actuelles, accompagné dans cette procédure par le Syndicat des éditeurs de presse magazine (SEPM), avait pris la responsabilité d'assigner le CDJM en référé afin de censurer notre avis et d'exiger des dommages et intérêts au motif qu'un des avis du CDJM aurait porté « atteinte à la présomption d'innocence » de son directeur de la publication. *Valeurs actuelles* est débouté et condamné à verser 2 000 euros au CDJM.

Rappelons brièvement les faits. A la suite de saisine d'un lecteur, choqué par un article de *Valeurs actuelles* dans lequel la députée Danièle Obono était représentée en esclave, enchaînée, fer au cou, le CDJM avait considéré que cet article n'était pas conforme à la déontologie du journalisme.

L'hebdomadaire, visé par ailleurs par une enquête préliminaire pour « injure à caractère raciste » du parquet de Paris et par une plainte déposée par la députée Danièle Obono, estimait que l'avis du CDJM interférait dans une procédure pénale.

Le tribunal a considéré que le CDJM se plaçait sur le seul plan de la déontologie journalistique et ne se prononçait pas sur une procédure pénale. Le CDJM se réjouit de cette décision qui affirme clairement la différence entre ce qui relève de l'éthique journalistique et ce qui relève du droit pénal.

Le CDJM, association tripartite composée de journalistes, d'éditeurs et agences de presse et de représentants du public, est confortée dans son rôle de dialogue et de réflexion sur les questions de déontologie journalistique.

Saisie depuis sa création en décembre 2019 à plus de 400 reprises, le CDJM répond à une attente du public et a la conviction qu'il peut contribuer à restaurer la confiance entre les médias, les journalistes et les citoyens.

Fort de cette clarification, le CDJM invite l'ensemble des médias, journalistes et des citoyens à le rejoindre, pour amplifier son action au service de la déontologie et de la qualité de l'information.

Pour le CDJM, le président, Patrick Eveno

cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W751255555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013